

Politique salariale dans la Fonction publique

**L'année 2024 ne saurait être
une année blanche !**

MONTREUIL > 18 OCTOBRE 2023

À LA DEMANDE de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels, Stanislas Guerini a présidé la réunion du 17 octobre dernier dédiée à la politique salariale et à l'agenda social de la Fonction publique.

Organisée au lendemain de la mobilisation interprofessionnelle appelée par les organisations syndicales et de la jeunesse du 13 octobre et de la conférence « sociale » du 16 octobre, cette réunion intervenait dans un contexte caractérisé par **la persistance d'un taux d'inflation participant de la poursuite des pertes d'achat des personnels de la Fonction publique**, actifs – fonctionnaires et agents non titulaires – et retraités, et de la paupérisation d'un nombre toujours plus conséquent d'agents publics qui ne disposent plus des moyens pour vivre de manière décente.

Pour la CGT Fonction publique, les mesures salariales notoirement insuffisantes annoncées en 2023 ont aggravé le contentieux salarial. Pire encore, **la prime dite de pouvoir d'achat ne bénéficiera pas à l'ensemble des agents de la Fonction publique**. Source d'inégalités, ce sont des dizaines de milliers d'agents du versant territorial de la Fonction publique qui en seront privés. Inacceptable !

Dans un tel contexte, **l'urgence salariale est décrétée!** C'est dans ce sens que la CGT a exigé que le ministre se dote d'un mandat pour négocier avec les organisations syndicales, une revalorisation significative de la valeur du point – la CGT revendique a minima +10 % – et de premières mesures au titre de la reconstruction de la grille indiciaire.

Cet ensemble de mesures, de même que l'indexation de **la valeur du point sur l'inflation, doit s'appliquer en 2024 qui ne saurait être une année blanche.**

Par ailleurs, la CGT a réitéré ses propositions et revendications pour **l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes** qui nécessite notamment la revalorisation des grilles indiciaires des filières à prédominance féminine, et la révision de l'index égalité conformément d'ailleurs aux engagements pris par la Première ministre lors de la conférence sociale.

Sur les points proposés par Stanislas Guerini au titre de l'agenda social de la Fonction publique, la CGT a demandé et obtenu que ces derniers fassent l'objet d'**un débat contradictoire dans le cadre d'une réunion multilatérale avec l'ensemble des organisations syndicales**. La CGT s'est déclarée disponible pour débattre d'un accord de méthode dédié.

Constatant que le ministre n'apportait aucune réponse sur les mesures exigées au titre de l'année 2024, **la CGT et l'ensemble des autres organisations syndicales ont ajourné la réunion.**

La CGT comme les autres organisations syndicales, de même que le Ministre, ont observé une minute de silence en hommage aux agents publics qui ont été victimes d'assassinat ou blessés dans la dernière période et plus particulièrement aux enseignants et personnels territoriaux, aux élèves, aux parents d'élèves, frappés par la tragédie d'Arras.

La CGT participera aux réunions de travail proposées par le ministre dans l'objectif de mieux prévenir et protéger les agents publics. La CGT a aussi réaffirmé l'urgence d'octroyer à l'Éducation nationale les moyens nécessaires à **la mise en œuvre d'un service public qui participe à l'émancipation humaine, loin de toute logique régressive.**

**L'indexation
de la valeur
du point sur
l'inflation,
doit
s'appliquer
en 2024**